

**RAPPORT N° 99/6-18
au Conseil Municipal**

OBJET

**PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999/ 2000
PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES**

La volonté de la Commune est de réaliser le plus rapidement possible le programme de fleurissement arrêté pour vingt sites.

Par Délibérations des 24 mars et 21 mai 1999, vous avez d'abord approuvé la Convention de Mandat de réalisation à confier à la SODIAC, ensuite le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 100 000 F et autorisé la SODIAC à lancer la procédure de marchés négociés nécessaire à la désignation de deux équipes de maîtrise d'œuvre et à signer les marchés avec les maîtres d'œuvre retenus à l'issue de la procédure.

Aujourd'hui, les concepteurs viennent de nous faire parvenir leurs projets, lesquels définissent le périmètre d'intervention et la nature des travaux proposés et s'inscrivent dans un montant de 4 200 000 F, tous sites confondus.

Les marchés devraient être engagés dès cette année afin de s'inscrire au mieux dans les cycles de production.

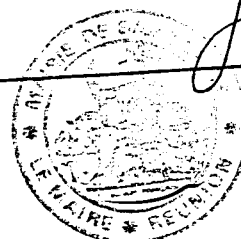
Conformément au Code des Marchés Publics, une procédure d'appel d'offres doit être engagée.

Je vous demande, en conséquence :

- d'approuver le programme de travaux d'un montant de 4 200 000 F,
- d'autoriser la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme de travaux,
- d'autoriser la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Je vous prie de bien en vouloir délibérer.

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**



DELIBERATION N° 99/6-18
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 15 octobre 1999

OBJET

PROGRAMME DE FLEURISSEMENT 1999/ 2000
PROGRAMME DE TRAVAUX
PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 99/6-18 du Maire ;

Vu le rapport de Madame Catherine GIANANTE, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(7 abstentions, dont 2 votes par procuration)**

ARTICLE 1

Approuve le programme de travaux d'un montant de 4 200 000 F.

ARTICLE 2

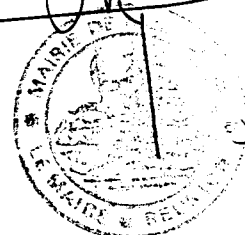
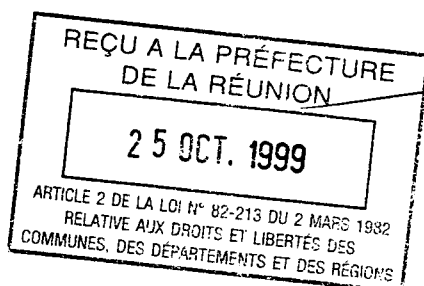
Autorise la SODIAC, mandataire de la Commune, à lancer la procédure d'appel d'offres pour l'exécution du programme.

ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à signer les marchés correspondants.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 22 OCT. 1999

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



PROGRAMME DE FLEURISSEMENT

1999-2000

I. OBJET DE L'ETUDE ET RAPPEL DES OBJECTIFS

Il s'agit d'un programme de travaux d'embellissement floral de la Ville à mener sur deux années pour accompagner la tenue des 5èmes Florales de l'Océan Indien qui se dérouleront au Parc des Expositions de Saint-Denis du 29 septembre au 8 octobre 2000.

Ce programme porte sur l'aménagement de cinq sites structurants et quinze projets phares de secteur.

II. CONTEXTE ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE

Mandat de réalisation

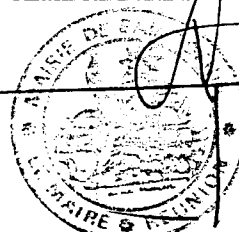
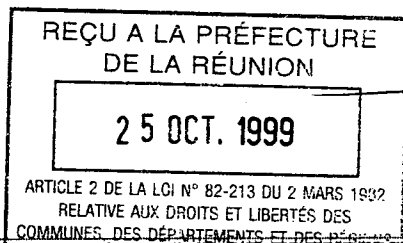
DCM 24 mars 1999

III. ETAT D'AVANCEMENT DES ETUDES

- Autorisation de lancer la procédure de marché négocié de maîtrise d'œuvre DCM 21 mai 1999
- Elaboration du cahier des charges pour désignation de la maîtrise d'œuvre juin 1999
- Avis d'appel public à concurrence 5 juillet 1999
- Remise des candidatures 22 juillet (deux semaines)
- Ouverture des plis de candidature Groupe du lundi «Marché Négocié» 26 juillet 1999
- Désignation des candidats retenus Groupe du lundi «Marché Négocié» 2 août 1999
- Envoi des dossiers de consultation 3 août 1999
- Remise des offres 26 août 1999
- Ouverture des plis Groupe du lundi 30 août 1999
- Désignation des maîtres d'œuvre Groupe du lundi 13 septembre 1999
- Approbation en Conseil Municipal du programme des travaux et autorisation de lancer la procédure d'appel d'offres 15 octobre 1999
- Elaboration des dossiers AP, Projet, DCE septembre/ octobre/ novembre 1999
- Lancement de la procédure d'appel d'offres 2 novembre 1999
- Recueil des offres 10 décembre 1999
- Signature des marchés décembre 1999
- Début des travaux mi-janvier/ début février 1999

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999
et annexé à la Délibération n° 99/6-18

Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND



ANNEXE A LA DELIBERATION N° 99/6-18

Les vingt sites répertoriés pour les travaux d'aménagement, de fleurissement et de verdissement ont été répartis en deux catégories bien distinctes.

I. Sites à dominante Aménagement

Site n° 1 Entrée Ouest / Front-de-Mer Carrefour CD41 / RN1

* Espace vert entrée Ouest (bord de mer)

- réhabilitation de l'accotement engazonné sur deux mètres

* Echangeur / Ilots centraux

- aménagement strictement minéral

* Vestige de l'ancien CFR

- nettoyage
- plantation complémentaire d'arbres et de palmiers
- aménagement d'une circulation piétonne
- arrosage sommaire

* Délaissés Sud / terrain Ministère de la Défense (Caserne)

- aménagement de la circulation piétonne existante le long du terrain de football de la Caserne et la RN1 (sous réserve d'un accord foncier et de la non-réalisation d'une voie de tourne à droite par le maître d'ouvrage de la RN)
- Soutènement, bande plantée, arrosage.

Site n° 2 Boulevard Lancastel / Front-de-Mer (maison des Anciens Combattants jusqu'à la limite du monument)

* Côté mer

- plantation d'une bande de cinq mètres le long du Boulevard Sud
- arrosage par subirrigation

* Côté montagne

- reverdissement des espaces publics existants
- arrosage par subirrigation ou par goutte-à-goutte

Site n° 3 Jamaïque (entre la Nationale 2 et la voie d'accès au parking du Karting - contre allée de la RN)

- aménagement des têtes de talus du fossé :
 - côté RN2 : plantation d'une haie protégée par un muret de 0,30 m et arrosage par goutte à goutte.
 - côté contre allée : bande plantée de deux mètres avec arbustes et plantes tapissantes et un alignement d'arbres d'ombrage et arrosage par goutte-à-goutte.

Site n° 4 Echangeur du Stade de l'Est

* Entrée de l'échangeur

- arrosage automatique par aspersion des îlots
- anneau extérieur : nettoyage et arrosage sommaire par aspersion

Site n° 5 Ilot Joffre Rue Neuve / Front-de-Mer

- maçonnerie complémentaire
- revégétalisation du site
- arrosage automatique

Site n° 13 Lotissement «Jamrosats» / abords du boulodrome / Montagne 8ème

- réalisation d'un escalier d'accès
- mise en place de poubelles

Site n° 14 Abords du Centre Commercial de l'ancienne Léproserie (Saint-Bernard - Montagne 15ème)

- aménagement de l'entrée principale sur le chemin communal

Site n° 15 Giratoire Jean Jaurès / Boulevard Sud

- plantation d'un boisement de palmiers
- arrosage automatique par aspersion

II. Sites à dominante Fleurissement

Site n° 6 Bellepierre - Abords de la Mairie Annexe

- jardinières fleuries accrochées sur la terrasse
- plantations de parterre
- arrosage par goutte-à-goutte prévu

Site n° 7 Bois-de-Nèfles

- jardinières fleuries accrochées au balcon des commerces de la place commerciale
- création d'un massif fleuri «Bienvenue à Bois-de-Nèfles» sur l'espace à l'angle de la Route Bois-de-Nèfles et des immeubles «La Frégate»

Site n° 8 La Bretagne - Jardin de la Mairie Annexe

- arrosage automatique uniquement

Site n° 9 Brûlé - Mairie Annexe

- fleurissement des parterres existants
- arrosage automatique uniquement

Site n° 10 Chaudron - Abords de la Mairie Annexe

- fleurissement des parterres existants en partie haute et en partie basse du bâtiment
- arrosage automatique par goutte-à-goutte

Site n° 11 Montgaillard - Abords de la Mairie Annexe

- parterres existants complétés par des massifs fleuris
- fleurissement de la grande jardinière existante
- arrosage automatique par goutte-à-goutte

Site n° 12 Domenjod - Abords de la Mairie Annexe

- fleurissement de l'ensemble de murs en pierres Loffel
- fleurissement de l'accès à la Mairie Annexe
- arrosage automatique par goutte-à-goutte

Site n° 16 Sainte-Clotilde - Jardin de la Mairie Annexe

- fleurissement des abords de l'entrée principale
- fleurissement des jardinières existantes
- arrosage par goutte-à-goutte

Site n° 17 Entrée de Saint-François / Route Départementale

- massifs fleuris «Bienvenue à Saint-François» sur le talus du boulodrome
- arrosage par goutte-à-goutte

Site n° 18 Primat

- fleurissement en haut du mur de l'aire de jeux
- fleurissement sur le TPC aux abords du giratoire
- arrosage existants

Site n° 19 Carrefour du Lavoir de La Providence

* Place Benoîte Boulard

- mise en place des scories sur l'allée piétonne
- plantation de massifs d'arbustes à fleurs
- arrosage automatique

* Ilot central

- massifs fleuris
- arrosage automatique en subirrigation

Site n° 20 Boulevard de La Providence / Partie Sud

* Parking aux abords du Canal Montplaisir

- massifs d'arbustes à fleurs

* Linéaire du Boulevard entre le Canal Montplaisir et l'ONF

- arbustes fleuris
- arrosage automatique par goutte-à-goutte

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 15 octobre 1999
et annexé à la Délibération n° 99/6-18

**Pour le Maire absent
Le Premier Adjoint
Alain ARMAND**

